Duc : Il fit un chariot peint en noir, ſemé de croix blanches & d'os de mort, tiré par quatre Bufles ; On voyoit la mort ſur ce chariot, ayant une faulx à la main, & ſous ſes pieds pluſieurs Sepulchres, d'où ſortoient des corps morts fort decharnez : Ce char étoit ſuivi & precedé par pluſieurs perſonnes vêtus de noir, ayant des maſques qui reſſembloient à des têtes de morts, portant chacun un flambeau ; Il y avoit auſſi des Trompettes ſourdes de l'invention de l'ouvrier, qui mêloient un bruit affreux à des voix mourantes & lamentables : & comme l'on ne faiſoit rouler cette machine, que pendant la nuit la plus obſcure, on peut s'imaginer l'horreur qu'elle cauſoit à ceux qui la voyoient.

Continuation du ſiege de Veruë.

V. Le mauvais tems joint à la vigoureuſe reſiſtance de la garniſon de Veruë, continuent à mettre de grands obſtacles au deſſein de Mr. le Duc de Vendôme, qui cependant perſiſte dans la reſolution de ſe rendre le maître de cette Place ; il ne s'eſt rien paſſé de conſiderable à ce ſiege depuis le mois dernier, ſi ce n'eſt qu'on a dreſſé des batteries contre le Donjon qui couvre le Pont de Creſcentin, dont les Aſſiegeans conçoivent de bonnes eſperances.

Traitement favorable des Chrêtiens du Levant.

VI. Par la voye de Veniſe, on a eu avis de Conſtantinople, que le Sultan Achmet III. qui eſt preſentement ſur le Trône, avoit déchargé les Chrêtiens qui ſont à Jeruſalem & dans les autres lieux de la Paleſtine, des contributions annuelles qu'ils payoient à ſa Hauteſſe, mais en même tems elle a ſurchargé les Juifs de ce Païs-là du payement de quinze cens Bourſes, à raiſon de cinq cens